

26 - 27 août : restrictions de circulation

Passage de la flamme paralympique à Sevran le 27 août 2024 à 10h30 sur l'avenue de Livry

Restrictions de circulation et de stationnement

Du lundi 26 août minuit au mardi 27 août 14h, il sera interdit de stationner :

- Avenue de Livry (entre le chemin de la Mare au Chanvre et l'av. Henri-Barbusse)

Le mardi 27 août à partir de 9h, la circulation sera interdite

- Avenue de Livry (entre le chemin de la Mare au Chanvre et l'av. Henri-Barbusse)
- et sur toutes les voies d'accès à l'avenue de Livry
- y compris celles débouchant sur l'av. Henri-Barbusse

Avenue Hoche entre la rue M Berteaux et l'avenue de Livry la circulation sera mise à double sens de circulation.

Fermeture du Parc Badier

- le lundi 26
- et mardi 27 août 2024

À noter pour les riverains de l'avenue de Livry :

- merci de rentrer vos poubelles le lundi 26 août au soir.

Les équipes de la police municipale et de la voirie mettent tout en oeuvre pour limiter au maximum ces nuisances, tout en respectant les consignes de sécurité imposées par Paris 2024 pour le bon déroulement du passage de la flamme paralympique.

Pour en savoir plus sur l'événement, c'est [ICI](#) !

Arrêté passage de la flamme paralympique

[Arrêté flamme paralympique](#) (.pdf - 648.78 Ko)

Arrêté déambulation

[Arrêté déambulation](#) (.pdf - 648.36 Ko)

Consultez le plan de circulation

[flamme paralympique sevran.pdf](#) (.pdf - 1.86 Mo)

Publié le 13 août 2024